

## **Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail (PSIR)**

### **Consultation selon l'art. 19 OAT relative aux adaptations et compléments 2011**

Par la présente, la population est informée de la mise à l'enquête publique du projet d'adaptation et de complément 2011 au Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail (PSIR). Le document a pour objet:

- un complément à la partie conceptionnelle avec des indications d'ordre supérieur sur l'alimentation électrique ainsi que la liaison avec le Plan sectoriel des lignes de transport d'électricité;
- un complément à la fiche d'objet 3.1 Région de Berne avec d'autres projets ainsi qu'une nouvelle fiche d'objet 3.4 Berne-Soleure;
- l'ajout d'une nouvelle fiche d'objet 5.4 Gronda Ovest dans le canton du Tessin;
- un complément aux fiches d'objet 7.1 Rigi et 7.2 Axen/Uri avec des variantes de tracé en vue du raccordement de la NLFA à la ligne existante.

Les cantons de Berne, Schwyz, Soleure, Tessin et Uri, directement concernés par les indications territoriales concrètes, mettent en place de manière adéquate, conformément à l'art. 19, OAT, la participation des services régionaux et communaux ainsi que de la population. Pour les autres cantons, la participation est restreinte à la présente publication.

Les documents sont disponibles sur internet <http://www.bav.admin.ch> → Actualités → Consultations en cours → Plan sectoriel des transports. Ils peuvent aussi être consultés sur rendez-vous auprès de l'Office fédéral des transports, Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen.

L'Office fédéral des transports fournit des renseignements par tél. (031 322 57 50) ou par courriel ([sachplan.verkehr@bav.admin.ch](mailto:sachplan.verkehr@bav.admin.ch)).

Les requêtes doivent parvenir par écrit d'ici au 31 janvier 2011 à l'Office fédéral des transports, section Planification, 3003 Berne.

26 octobre 2010

Office fédéral des transports